



Commune de Meistratzheim
143 rue Principale
67210 MEISTRATZHEIM
Tél. 03 88 95 54 37
Courriel : mairie@meistratzheim.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

N° d'affaire :

**TRAVAUX DE RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE
COMMUNALE**

Lot n°

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 06 juin 2025 à 12:00

Date et heure de la visite de site obligatoire :
Vendredi 23 mai 2025 à 9:00

L'ESSENTIEL DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet	Travaux de rénovation de la bibliothèque communale de Meistratzheim
Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
Type de contrat	Marché public
Nombre de lot	8
Délai de la validité des offres	150 jours
Variantes	Avec
Prestations supplémentaires éventuelles	Avec
Clauses sociales	Sans
Clauses environnementales	Sans
Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - <i>Objet</i>	4
1.2 - <i>Mode de passation</i>	4
1.3 - <i>Type et forme de contrat</i>	4
1.4 - <i>Décomposition de la consultation</i>	4
1.5 - <i>Nomenclature</i>	5
1.6 - <i>Réalisation de prestations similaires</i>	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - <i>Délai de validité des offres</i>	5
2.2 - <i>Forme juridique du groupement</i>	5
2.3 - <i>Variantes</i>	5
2.4 - <i>Prestations supplémentaires éventuelles</i>	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - <i>Conduite d'opération</i>	5
3.2 - <i>Maîtrise d'oeuvre</i>	6
3.3 - <i>Contrôle technique</i>	6
3.4 - <i>Sécurité et protection de la santé des travailleurs</i>	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - <i>Délai d'exécution</i>	6
4.2 - <i>Modalités essentielles de financement et de paiement</i>	6
4.3 - <i>Confidentialité et mesures de sécurité</i>	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - <i>Documents à produire</i>	7
6.2 - <i>Visites sur site</i>	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - <i>Transmission électronique</i>	9
7.2 - <i>Transmission sous support papier</i>	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - <i>Sélection des candidatures</i>	10
8.2 - <i>Attribution des marchés</i>	10
8.3 - <i>Suite à donner à la consultation</i>	13
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - <i>Adresses supplémentaires et points de contact</i>	12
9.2 - <i>Procédures de recours</i>	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de rénovation de la bibliothèque communale de Meistratzheim.

Lieu d'exécution :
288 rue principale 67210 MEISTRATZHEIM

Descriptif succinct des travaux prévus :

Le bâtiment concerné est composé de la bibliothèque communale et d'un logement à l'étage. Les sanitaires communs à l'atelier municipal sont situés dans un appentis annexe côté cour.

Le projet a pour objet :

- la rénovation énergétique par isolation des combles et remplacement des menuiseries extérieures
- remplacement de la chaudière gaz commune et installation d'une ventilation mécanique pour le logement à l'étage en prestations supplémentaires éventuelles (obligatoire)
- la mise en conformité à la sécurité incendie par création d'une issue de secours côté cour pour la bibliothèque et la mise en œuvre d'un plafond coupe-feu entre la bibliothèque et le logement
- la mise en conformité PMR des sanitaires dans l'appentis
- la restauration des pierres de taille du portail
- la réfection des enduits de soubassement des façades du bâtiment au mortier de chaux
- le rafraîchissement des espace intérieurs de la bibliothèque et circulation communes (sols, murs, plafonds, menuiseries bois)

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Maçonnerie – Pierre de taille - Enduit
02	Menuiseries Extérieures bois
03	Menuiseries Intérieures
04	Plâtrerie – Faux-plafond - Isolation
05	Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires
06	Electricité
07	Peinture - Nettoyage de fin de chantier
08	Revêtements de sol - Faïences

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220	Travaux de gros œuvre
	45111100	Travaux de démolition
	45262100	Travaux d'installation d'échafaudage
02	45421000	Travaux de menuiseries
03	45421000	Travaux de menuiseries
04	45410000	Travaux de plâtrerie
	45321000	Travaux d'isolation thermique
05	45331000	Travaux d'installation de matériel de chauffage, ventilation, climatisation
	45330000	Travaux de plomberie
06	45310000	Travaux d'équipement électrique
07	45442100	Travaux de peinture
08	45262330	Travaux de réparation d'ouvrage en béton
	45432000	Travaux de pose de revêtements de sols et de murs et pose de papiers peints

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Condition de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

La proposition de prix de l'entreprise sera obligatoirement chiffrée conformément aux dispositions du projet. Néanmoins, toute latitude est laissée aux entrepreneurs pour proposer des variantes si celles-ci apportent une amélioration ou une économie évidente.

2.4 Prestations supplémentaires éventuelles

Le candidat proposera les matériaux afférents au remplacement de la chaudière gaz commune et installation d'une ventilation mécanique pour le logement à l'étage. Les prestations supplémentaires éventuelles sont obligatoires.

3 – Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

Le conducteur d'opération ainsi que ses missions sont assurés par la maîtrise d'œuvre.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

mSteger architecte

3 rue de l'école 67560 ROSENWILLER

Courriel : contact@mstegerarchitecte.com

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR.

3.3 - Contrôle technique

Sans objet

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

ADC-EST

2 rue de l'expansion 67150 ERSTEIN

Courriel : patrick@adc-est.fr

4 – Condition relatives au contrat

4.1 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP pour le lot n°02, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 – Contenu du dossier de consultation

Le contenu du dossier de la consultation (DCE) est :

- Le Règlement de consultation,
- L'Acte d'engagement, commun à l'ensemble des lots – à compléter
- Le Cahier des clauses administratives particulières, commun à l'ensemble des lots
- Le cahier des clauses techniques communes (C.C.T.C.) commun à l'ensemble des lots
- Le Cahier des clauses techniques particulières, propre à chaque lot
- La décomposition des prix globale et forfaitaire, propre à chaque lot
- Les plans de situation communs à l'ensemble des lots
- Les dossiers PRO et ERP
- Le plan général simplifié de coordination, commun à l'ensemble des lots
- Le diagnostic amiante – plomb avant travaux commun à tous les lots

Consultation relative aux travaux de rénovation de la bibliothèque communale de Meistratzheim

- La notice de sécurité incendie commune à tous les lots
- La notice d'accessibilité PMR commune à tous les lots
- Le calendrier prévisionnel d'exécution

S'appliqueront également au présent marché, les pièces suivantes – non transmises dans le DCE :

- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 ;
- Le fascicule du cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G.) applicable aux marchés de travaux approuvé par l'arrêté du 7 octobre 2021, relatif à chaque lot.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur, accessible à l'adresse suivante : www.plateforme.alsacemarchespublics.eu

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plate-forme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues, ...).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pour présenter leur candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, les candidats doivent utiliser :

• **le DC1 (lettre de candidature) et le DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Renseignements concernant la **situation juridique** de l'entreprise :

Libellé	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
K-bis de moins de 3 mois.	Non

Renseignements concernant la **capacité économique et financière** de l'entreprise :

Libellé	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les **références professionnelles et la capacité technique** de l'entreprise :

Libellé	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du présent contrat.	Non

Pièces de l'offre

Pièces de l'offre	Signature
Un acte d'engagement et son annexe, propre à chaque lot	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) à accepter sans aucune modification, daté et signé	Oui
Le cahier des clauses techniques communes (C.C.T.C.) commun à chaque lot, à accepter sans aucune modification, daté et signé	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) propre à chaque lot, à accepter sans aucune modification, daté et signé	Oui
Un mémoire technique visé à l'article 8.2 du règlement de la consultation	Oui
Un mémoire environnemental visé à l'article 8.2 du règlement de la consultation	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), propre à chaque lot, daté et signé	Oui
L'attestation de visite	Oui

Les candidats veilleront particulièrement à renseigner dans l'acte d'engagement :

- **Le numéro SIRET sur lequel sera imputée la facturation. Il doit correspondre à celui de l'établissement du soumissionnaire.**
- **Une adresse électronique de référence afin de permettre les échanges nécessaires à la consultation et à l'exécution du marché.**

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant les pièces de candidature et de l'offre.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres sauf si le pli remis après le pli initial constitue un envoi complémentaire, c'est-à-dire un document non compris dans le premier pli. Les candidats peuvent transmettre un pli complémentaire après leur premier dépôt.

Consultation relative aux travaux de rénovation de la bibliothèque communale de Meistratzheim

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat n'ayant pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Date de visite obligatoire : vendredi le 23 mai 2025 à 9h00.

Le lieu de rendez-vous est fixé devant la bibliothèque communale, 288 rue principale 67210 Meistratzheim.

L'attestation de visite dûment signée devra être jointe à l'offre.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation, avant la date et heure limites fixées sur la page de garde du présent document.

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante : www.plateforme.alsacemarchespublics.eu

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. **Ainsi, en cas d'oubli d'un document, veuillez effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de votre offre.**

Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde uniquement sur support physique électronique (clé USB).

Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis.

L'enveloppe d'envoi doit comporter les mentions suivantes « COPIE DE SAUVEGARDE - l'intitulé de la consultation et le N° SIRET / dénomination du candidat ».

Ce pli devra parvenir à l'adresse ci-dessous avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent document :

Mairie de Meistratzheim
143 rue principale
67210 MEISTRATZHEIM

Consultation relative aux travaux de rénovation de la bibliothèque communale de Meistratzheim

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par l'acheteur.

Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l'acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF à l'exclusion des documents de prix qui doivent être retournés au format d'origine.

Le format PDF devra être issu d'une impression/enregistrement PDF et en aucun cas d'un scan.

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOCX, XLSX, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8- Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

En application de l'article R2161-4 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs **capacités professionnelles, techniques et financières**.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères de jugement des offres	Pondération
1-Prix des prestations	50%
2-Valeur technique	45%
Moyens humains et compétences affectées à ce chantier	10%
Organisation particulière à ce chantier	10%
Qualités et performances techniques des matériaux proposés	10%
Méthodologie spécifique que l'entreprise envisage de mettre en œuvre à ce chantier	20%
Planning d'exécution et optimisation des délais	5%
3- Valeur environnementale	5%
Démarche environnementale, prévention et gestion des déchets, limitation des nuisances	5%

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Le critère **prix des prestations** sera apprécié sur la base des prix forfaitaires à l'acte d'engagement, dont le détail est précisé dans la décomposition des prix global et forfaitaire.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * pondération

Le critère **valeur technique** sera apprécié sur la base du mémoire technique du candidat qui présentera :

- Moyens humains et compétences affectées à ce chantier
- Organisation particulière à ce chantier
- Les fiches techniques correspondants aux produits et matériaux proposés
- La méthodologie spécifique mises en œuvre pour ce chantier en précisant également les mesures de sécurité et d'hygiène prises pour ce chantier
- Le planning d'exécution et l'optimisation des délais

Le critère **valeur environnementale** sera apprécié sur la base du mémoire technique du candidat comprenant :

- La démarche environnementale proposée,
- Les mesures relatives à la prévention, gestion, valorisation et à l'élimination des déchets prises durant la durée du chantier,
- Les dispositions afin de limiter les nuisances.

Toute offre incomplète sera déclarée irrégulière, à l'exception du mémoire technique et/ou du mémoire environnemental pour lesquels en l'absence desdits mémoires ou de certain renseignement les composant, la notation de la valeur technique et/ou environnementale seront diminuée en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre la décomposition du prix global forfaitaire et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Consultation relative aux travaux de rénovation de la bibliothèque communale de Meistratzheim

Par ailleurs, la règle des arrondis suivante s'applique :

- si le troisième chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, on arrondit au centime supérieur ;
- si le troisième chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit au centime inférieur.

8.3 - Suite à donner à la consultation

La collectivité n'est pas tenue de négocier, toutefois elle se réserve cette possibilité dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures selon les dispositions du Code de la Commande Publique.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique en cours de validité (datant de moins de 6 mois à la date d'attribution du marché). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

À défaut, le candidat classé immédiatement après sera sollicité pour produire les documents nécessaires à l'attribution du marché et visés à l'article R2144-7 dudit code.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Élimination et régularisation : Conformément aux articles R. 2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées sans être classées. Il en est de même pour les offres hors délais et les offres anormalement basses (articles R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique).

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux soumissionnaires ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du soumissionnaire sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres. Les précisions et compléments sont présentés par écrit et, en tant que de besoin, ultérieurement annexés à la proposition initiale.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles seraient constatées dans l'offre du candidat, il sera invité à confirmer l'offre rectifiée en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.plateforme.alsacemarchespublics.eu

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que le candidat renseigne exhaustivement son profil sur la plateforme Alsace Marchés Publics et indique en particulier l'adresse e-mail à laquelle il souhaite être contacté.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr